

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 8 JUIN 2020 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

B. SANCHEZ – M.A. ALTIER – P. MARSEILLES – J. BERNARD – J. LEBEGUE – F. BALBI – G. MARCHAND – A. MARCHAND – D. MAUCCI – TH. SABATIER – S. LLORET – B. RIGGIO – B. ROMANINI – D. BLANC – J.F. TRAMIER – V. VICENTE – P. CHARLES – N. GILLET – D. CORNILLON – N. AIME – C. ASTIER – A. GARCIA – M. CASTELLAS -

Procurations : Y. TRUC à F. BALBI – M. LOPEZ à P. MARSEILLES -

Absents Excusés : C. ROS

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2020.

3/ DETERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTIONS DES MEMBRES

Rapporteur : M. PEYRON.

En application de l'article L 2121-22 du CGCT et après validation du nombre de commissions municipales et du nombre de leurs membres, les membres suivants sont élus unanimement et à main levée :

Commission Affaires scolaires / Enfance-Jeunesse / CAF / DDCS :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| 1- ALTIER Marie-Andrée, | 5- BERNARD Josette, |
| 2- ROS Céline, | 6- AIME Nicolas, |
| 3- VICENTE Virginie, | 7- ROMANINI Bruna, |
| 4- RIGGIO Béatrice, | 8- SANCHEZ Benoit |

Commission Culture / Vie associative / Jumelage :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| 1- BERNARD Josette, | 5- ASTIER Céline, |
| 2- VICENTE Virginie, | 6- ROS Céline, |
| 3- TRUC Yannick, | 7- TRAMIER Jean-François, |
| 4- LEBEGUE Jean, | 8- BLANC Didier |

Commission Finances / CAO / MAPA

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1- GARCIA Aurélie, | 5- ASTIER Céline, |
| 2- TRAMIER Jean-François, | 6- LOPEZ Manuel, |
| 3- SANCHEZ Benoit, | 7- CASTELLAS Morgane, |
| 4- AIME Nicolas, | 8- CORNILLON David |

Commission Environnement / Déchets / Biodiversité

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| 1- ROMANINI Bruna, | 5- RIGGIO Béatrice, |
| 2- LEBEGUE Jean, | 6- ASTIER Céline, |
| 3- ALTIER Marie-Andrée, | 7- SABATIER Thierry, |
| 4- VICENTE Virginie, | 8- GILLET Nadine |

Commission Affaires sociales / Logement / Personnes âgées

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| 1- BALBI Francette, | 5- GARCIA Aurélie, |
| 2- GILLET Nadine, | 6- TRAMIER Jean-François, |
| 3- LLORET Suzy, | 7- SABATIER Thierry, |
| 4- MARCHAND Any, | 8- CHARLES Patrice |

Commission Personnel communal / Sureté / Police Municipale

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1- TRAMIER Jean-François, | 5- CORNILLON David, |
| 2- GARCIA Aurélie, | 6- ROS Céline, |
| 3- LEBEGUE Jean, | 7- SANCHEZ Benoit, |
| 4- MARCHAND Guy, | 8- MARSEILLES Patrice |

Commission Urbanisme / Agriculture / Compétences générales

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1- SANCHEZ Benoit, | 5- ROMANINI Bruna, |
| 2- TRAMIER Jean-François, | 6- CASTELLAS Morgane, |
| 3- LEBEGUE Jean, | 7- MAUCCI Denis, |
| 4- SABATIER Thierry | 8- CORNILLON David |

Commission Communication / Site internet Mairie

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- TRUC Yannick, | 5- RIGGIO Béatrice, |
| 2- SANCHEZ Benoit, | 6- GARCIA Aurélie, |
| 3- AIME Nicolas, | 7- ROS Céline, |
| 4- VICENTE Virginie, | 8- ALTIER Marie-Andrée |

Commission Travaux / Réseaux / Bâtiments

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1- MARSEILLES Patrice, | 5- LOPEZ Manuel, |
| 2- CHARLES Patrice, | 6- BLANC Didier, |
| 3- SANCHEZ Benoit, | 7- LEBEGUE Jean |
| 4- MARCHAND Guy, | 8- ROMANINI Bruna |

Commission Sport / Entretien espaces verts / bâtiments sportifs

- | | |
|------------------|---------------------|
| 1- MARCHAND Guy, | 5- CHARLES Patrice, |
| 2- AIME Nicolas, | 6- GILLET Nadine, |
| 3- TRUC Yannick, | 7- LEBEGUE Jean, |
| 4- BLANC Didier, | 8- CORNILLON David |

4 / DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime des délégations d'attributions suivantes au Maire par le Conseil Municipal :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures matérialisées ;
3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à l'intérieur des zones U et 1 NA du Plan d'Occupation des Sols.
16. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les domaines touchant :
 - A la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services quel que soit son montant et sa forme de passation (adaptée ou formalisée)
 - la réception des opérations et des travaux réalisés dans le cadre de projets d'investissement, la mise en œuvre des garanties de parfait achèvement et des garanties décennales.
 - l'ensemble des décisions d'urbanisme ;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18. Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. Signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
21. Exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
22. Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
23. Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
24. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
25. Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
26. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
27. Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
28. Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

5/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES et EPCI

Rapporteur : M. PEYRON.

Election à l'unanimité et à main levée des représentants suivants :

Syndicat d'Electrification Vauclusien :

SANCHEZ Benoit- TRAMIER Jean-François, délégués titulaires,
CHARLES Patrice – LOPEZ Manuel, délégués suppléants.

Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière :

MARCHAND Guy, délégué titulaire,
CHARLES Patrice, délégué suppléant.

Comité des fêtes :

LEBEGUE Jean – TRUC Yannick – ROS Céline – TRAMIER Jean-François – BLANC Didier – AIME Nicolas –

Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Aygues Ouvèze (RAO) :

PEYRON Christian – LEBEGUE Jean, délégués titulaires,
BALBI Francette – MARSEILLES Patrice, délégués suppléants.

Comité de Jumelage :

VICENTE Virginie – BERNARD Josette – ROS Céline.

Monsieur Yannick TRUC entre en séance.

Foyer de l'âge d'Or :

BALBI Francette – MARCHAND Any – LLORET Suzy.

Syndicat Hydraulique Nord Vaucluse :

PEYRON Christian – MARCHAND Guy, délégués titulaires,
TRAMIER Jean-François – AIME Nicolas, délégués suppléants.

Conseil d'école :

Ecole maternelle : ROS Céline – RIGGIO Béatrice,
Ecole élémentaire : ALTIER Marie-Andrée – ROMANINI Bruna

Madame Céline ROS entre en séance.

CNAS :

GARCIA Aurélie.

Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale :

ROMANINI Bruna déléguée titulaire,
VICENTE Virginie déléguée suppléante

Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET)

PEYRON Christian, délégué titulaire,
SABATIER Thierry, délégué suppléant.

MARCOULE : LEBEGUE Jean – MARCHAND Guy,

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) :

SANCHEZ Benoit – BLANC Didier – LOPEZ Manuel.

6/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Rapporteur : M. PEYRON.

Election à l'unanimité et à main levée des représentants suivants :

Membres titulaires : PEYRON Christian – GARCIA Aurélie – TRAMIER Jean-François – SANCHEZ Benoit – LOPEZ Manuel – MARCHAND Guy,

Membres suppléants : ASTIER Céline – CORNILLON David – AIME Nicolas – CASTELLAS Morgane – LEBEGUE Jean.

7/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Rapporteur : M. PEYRON.

Election à l'unanimité et à main levée des représentants suivants :

Membres titulaires : PEYRON Christian – GARCIA Aurélie – TRAMIER Jean-François – SANCHEZ Benoit – LOPEZ Manuel – MARCHAND Guy,

Membres suppléants : ASTIER Céline – CORNILLON David – AIME Nicolas – CASTELLAS Morgane – LEBEGUE Jean.

8/ DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour fixer le nombre de sièges du Conseil d'Administration du CCAS à 10, dont 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire.

9/ ELECTION DE LA MOITIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. PEYRON.

Election à l'unanimité et à main levée des représentants suivants :

BALBI Francette – MARCHAND Any – GILLET Nadine – LLORET Suzy – RIGGIO Béatrice.

10/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » portant sur la régulation et la gestion des populations des chats libres. Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

11/ PERSONNEL - CREATION DE POSTES SERVICE TECHNIQUE (M. PEYRON)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à la suppression de deux postes d'agent technique à temps non complet (24/35) et à la création de deux postes d'agent technique à temps non complet (28/35).

12/ PERSONNEL - CREATION DE POSTES ETE 2020 CENTRE ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder aux recrutements suivants pour le fonctionnement de l'ALSH durant la période estivale :

- 8 adjoints d'animation non titulaires, à temps complet au centre d'accueil de loisirs municipal, du 6 au 24 Juillet 2020 rémunérés sur la base de l'indice brut 350.
- 8 adjoints d'animation non titulaires, à temps complet au centre d'accueil de loisirs municipal, du 27 Juillet au 14 Août 2020 rémunérés sur la base de l'indice brut 350.

13/ AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN MARCHÉ A BON DE COMMANDE PROGRAMME VOIRIE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation d'une année au marché à bon de commande avec l'entreprise Eiffage – programme voirie.

14/ AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN MARCHÉ A BON DE COMMANDE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation d'une année au marché à bon de commande avec l'entreprise TPR – programme travaux d'entretien et d'extension du réseau d'assainissement collectif.

15/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- Décision autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative au groupement de commandes des masques sanitaires « alternatifs ».
- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal :

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif N°2 situé rue Anatole France, occupé par M. Mme Stéphane ANDRÉ est porté à 43.81 € (montant actuel : 42.18 €) à compter du 1^{er} juin.

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif N°3 situé rue Anatole France, occupé par M. Mme Henri CACHAT est porté à 43.81 € (montant actuel : 42.18 €) à compter du 1^{er} juin.

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif N°4 situé rue Anatole France, occupé par M. Serge BROSSARD est porté à 43.81 € (montant actuel : 42.18 €) à compter du 1^{er} juin.

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif N°6 situé rue Anatole France, occupé par M. André WASILEWSKI est porté à 43.81 € (montant actuel : 42.18 €) à compter du 1^{er} juin.

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif N°8 situé rue Anatole France, occupé par M. Joseph MARTINEZ est porté à 43.81 € (montant actuel : 42.18 €) à compter du 1^{er} juin.

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif N° 10 situé rue Anatole France, occupé par Monsieur Michel CAUSSE est porté à 43.43 € (montant actuel : 41.81 €) à compter du 1^{er} avril.

- Concessions vendues
 - Concession perpétuelle n°20 au cimetière de Derboux le 11 février 2020 à Madame et Monsieur BRUN André et Monique au prix de 783 €,
 - Concession perpétuelle n°21 au cimetière de Derboux le 27 février 2020 à Madame Claudine ZUCCHETTI et Monsieur Grégory CHEROUGE au prix de 783 €,

La séance est levée à 19h20

Fait à MONDRAGON, le 9 Juin 2020.

Le Maire,

Christian PEYRON.

Le Secrétaire de séance,

Patrice CHARLES.